

16eme Session du Groupe de Travail sur l'Examen périodique universel

Examen sur le Burkina-Faso

(22 avril 2013)

Intervention par S.E. Ambassadeur Jose Luis Monteiro, Représentant permanent du Cap-Vert

Merci, Monsieur le Président,

Nous remercions la distinguée délégation du Burkina-Faso pour la présentation de son rapport national.

Nous constatons qu'en complément à une déjà très large adhésion du pays aux instruments internationaux des droits de l'homme, le Burkina-Faso a poursuivi la construction de son cadre normatif interne, et dans ce sens il est à saluer notamment l'adoption de la loi contre la traite de personnes et d'un plan d'action contre la traite d'enfants, ainsi que d'un nouveau Code du Travail. Autres développements positifs sont entre autres la réforme de la législation en matière des droits des enfants, la création d'un Comité de Lutte contre l'Excision, et l'adoption du Plan d'Action de Tolérance Zéro à l'égard des mutilations génitales féminines. *Des importants succès remportés dans la réduction de l'analphabétisme méritent d'être soulignés.*

Nous souhaitons recommander *à présent* aux autorités du Burkina-Faso :

- La définition d'un Plan National pour l'Enfant qui vienne systématiser une mise en œuvre efficiente de la réforme de législation introduite dans ce domaine;
- L'approfondissement du train des mesures existant contre la discrimination les femmes, notamment en matière de leur capacité patrimoniale ainsi que des pratiques traditionnelles nuisibles aux femmes, en particulier en milieu rural.

Pour terminer nous augurons au Burkina-Faso des succès dans la poursuite de ses efforts pour des progrès soutenus en matière des droits de l'homme.

Merci, Mr. le Président.